



Rentrée 2025

PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION

Votre enfant est en classe de 3^e, premier palier d'orientation de la scolarité. Ce document vous permettra de bien comprendre les procédures d'orientation et d'affectation pour mieux le soutenir dans la poursuite de son parcours.

ORIENTATION

L'élève et sa famille font des **vœux d'orientation** qui sont examinés en conseil de classe. C'est le chef d'établissement qui acte au final la **décision d'orientation**.

La décision d'orientation porte sur le passage en :

- 2^{de} générale et technologique,
- 2^{de} professionnelle,
- 1^{ère} année de CAP.

En cas de désaccord avec la demande des représentants légaux de l'élève, ceux-ci rencontrent obligatoirement le chef d'établissement puis, en cas de désaccord persistant, ils peuvent faire appel de la décision devant la commission départementale d'appel.

AFFECTATION

En cohérence avec la décision d'orientation, la **demande d'affectation** dans une formation d'accueil appartient à la famille qui formule des souhaits de spécialité (voie professionnelle) ou d'enseignements optionnels (voie générale et technologique).

L'affectation dans un établissement public de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture est réalisée en prenant en compte un barème et les capacités d'accueil dans chaque formation.

Pour les demandes d'affectation dans l'enseignement privé et l'apprentissage, les familles doivent obligatoirement prendre contact avec les établissements concernés.

Si l'élève n'obtient aucun de ses vœux, la famille doit prendre contact avec l'établissement d'origine pour envisager une solution. La **décision d'affectation** est prise par l'Inspecteur d'académie.

Le CAP et le BAC PRO peuvent être préparés en apprentissage

	BAC PRO	BAC GÉNÉRAL	BAC TECHNO
CAP	Terminale professionnelle	Terminale générale	Terminale technologique
2 ^e année	Première professionnelle	Première générale	Première technologique
1 ^{ère} année	Seconde professionnelle	Seconde générale et technologique	

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles



Pour guider votre choix

Dans le guide *Après la 3^e*, vous trouverez toute l'offre des formations de l'académie.

Ce guide est :

- distribué en classe,
- disponible en téléchargement :

<https://www.auvergnernhonealpes-orientation.fr/publications/>

APRÈS LA CLASSE DE 3^e